



**MAIRIE de CRUAS
Place René Cassin
07350 CRUAS**

Avis de concession

**Délégation de Service Public
GESTION, EXPLOITATION ET ENTRETIEN DU CAMPING LES ILONS ET DU PORT DE
PLAISANCE**

SECTION I – IDENTIFICATION DE L'AUTORITE DELEGANTE

I.1 – Noms et adresses

Nom de l'autorité délégante : **Mairie de CRUAS**
Personne responsable du contrat : Monsieur le MAIRE, Philippe TOUATI
Adresse postale : Place René Cassin
Tél : 04 75 49 59 00

Adresse internet : <https://www.cruas.com/>

Courriel : mairie@cruas.fr

Code NUTS : FRK22

I.3 - Communication

Les documents de la consultation sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet à l'adresse <https://www.achatpublic.com>.

Les informations complémentaires peuvent être obtenues à la même adresse susmentionnée.

Transmission sous support papier

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté portant les mentions :

**Nom et adresse de l'entreprise
ou du mandataire du groupement :**

Numéro SIRET :

Membres du groupement d'entreprises :

Offre pour :

**DSP : Gestion, entretien et exploitation du camping les Ilons et du port de plaisance
NE PAS OUVRIR**

Ce pli doit contenir les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation. Il devra être remis contre récépissé ou envoyé par pli recommandé avec avis de réception, à l'adresse suivante :

MAIRIE DE CRUAS

Place René Cassin – BP N° 14

07350 CRUAS

Horaires : du lundi au jeudi : de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30

le vendredi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30

le samedi : de 8h30 à 11h30.

Les plis qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus.

Transmission électronique

Le pouvoir adjudicateur préconise la transmission des documents par voie papier mais accepte les plis adressés par voie électronique à l'adresse suivante : <https://www.achatpublic.com>. Le choix du mode de transmission est irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à tous les documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Par contre, la transmission des plis sur un support physique électronique (CD-ROM, clé USB...) n'est pas autorisée.

Les conditions de présentation des plis électroniques sont similaires à celles exigées pour les réponses sur support papier (fichiers distincts dont l'un comporte les pièces de la candidature et l'autre, les pièces de l'offre, dans le cas d'une seule enveloppe). Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

I.4) Type de pouvoir adjudicateur

Autorité locale

I.5) Activité principale

Services généraux des administrations publiques

SECTION II

II.1) Étendue du marché

II.1.1) Intitulé : Délégation de service public pour la gestion, l'exploitation et l'entretien du camping Les Ilons et du port de plaisance.

II.1.2) Code CPV principal : 55200000-2.

I.1.3) Type de marché : Services

II.1.4) Description succincte :

La présente consultation a pour objet de confier à un tiers par un contrat de délégation de service public, la gestion, l'exploitation et l'entretien du camping Les Ilons et du port de plaisance.

Le délégataire aura notamment pour missions :

- L'entretien courant, le fonctionnement du camping municipal
- L'accueil des navires de plaisance et plaisanciers de passage
- La gestion des emplacements de bateaux –entrées et sorties-,
- La surveillance des installations portuaires,
- La gestion des contrats d'amarrage,
- La gestion de la mise à disposition des locaux aux associations, en concertation avec la Commune et le Comité de Gestion du Port dans le cadre d'une rencontre deux fois par an ou plus. La réunion sera initiée et animée par le gestionnaire. Le gestionnaire ne mettra à disposition les locaux qu'aux associations.
- La gestion de la mise à l'eau des navires avec barrière,
- La gestion des locaux et sanitaires de la capitainerie,
- L'entretien des emplacements bateaux (pontons, catways...).

La description précise des missions du délégataire sont indiquées dans le projet de contrat valant cahier des charges.

II.1.5) Valeur totale estimée

Valeur hors TVA : 2.844.000 €

II.1.6) Information sur les lots

Cette concession est divisée en lots : non.

II.2) Description

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

Code CPV principal : 55200000-2.

II.2.4.) Description des prestations

La description précise des missions du délégataire sont indiquées dans le projet de contrat valant cahier des charges.

II.2.5) Critères d'attribution

La concession est attribuée sur la base des critères énoncés dans les documents du marché.

II.2.6) **Valeur estimée**

Valeur hors TVA : 2.844.000 €

Monnaie : euros

II.2.7) **Durée de la concession**

La durée envisagée pour le contrat de concession de service public est comprise entre 10 et 12 ans. Cette durée est définie comme étant le temps raisonnablement escompté par le concessionnaire pour qu'il puisse amortir les investissements demandés dans le cadre de l'exécution du contrat, de l'ordre de 3.138.000 euros HT.

L'exacte durée de la concession fera l'objet d'un point de négociation avec les candidats lors de la procédure de passation du contrat.

II.2.13) **Information sur les fonds de l'Union européenne**

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non

II.2.14) **Informations complémentaires**

Date prévisionnelle de la notification du contrat : 1^{er} janvier 2019

SECTION III

III.1) Conditions de participation

III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession

La commission mentionnée à l'article L1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales dresse la liste des candidats admis à présenter une offre après examen de leurs garanties professionnelles et financières, de leur respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L5212-1 à L5212-3 du Code du Travail et de leur aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public.

Liste et description succincte des conditions, indication des informations et documents requis :

A cette fin, à l'appui de leur candidature, les candidats fourniront :

1) Une lettre de candidature indiquant : nom commercial et dénomination sociale de l'unité ou de l'établissement qui exécutera la prestation, adresses postale et du siège social (si elle est différente de l'adresse postale), adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie, numéro SIRET, à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine du candidat issu d'un répertoire figurant dans la liste des ICD, si le candidat se présente seul ou sous la forme d'un groupement, le cas échéant, la désignation du mandataire et information si le mandataire est solidaire du groupement, l'identification des membres du groupement et les prestations exécutées les membres;

2) Une déclaration indiquant : Nom commercial et dénomination sociale de l'unité ou de l'établissement qui exécutera la prestation, adresses postales et du siège social (si elle est différente de l'adresse postale), adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie, numéro SIRET, à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au

pays d'origine du candidat issu d'un répertoire figurant dans la liste des ICD, forme juridique du candidat ou formulaire DC2 ;

3) Une déclaration sur l'honneur attestant que le candidat ne fait pas l'objet d'une des exclusions de soumissionner prévues aux articles 39, 40 et 42 de l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession et que les renseignements et documents relatifs à ses capacités et à ses aptitudes, exigés en application de l'article 45 de l'ordonnance du 29 janvier 2016 susvisée et dans les conditions fixées aux articles 20 et 21.. Le candidat produit l'ensemble des documents justifiant qu'il ne fait l'objet d'aucune exclusion de la participation à la procédure de passation des contrats de concession prévue aux articles 39 et 42 de l'ordonnance du 29 janvier 2016 susvisée. Pour justifier qu'il a satisfait aux obligations prévues au 2° de l'article 39 de l'ordonnance du 29 janvier 2016, le candidat produit un certificat délivré par les administrations et organismes compétents. En cas de groupement, ces documents sont à produire par l'ensemble des cotraitants.

4) Une attestation du respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L. 5212-1 à L. 5212-4 du code du travail. En cas de groupement, ce document est à produire par l'ensemble des cotraitants ;

5) Le pouvoir de la personne habilitée à engager le candidat. En cas de groupement, l'habilitation du mandataire par l'ensemble des cotraitants ;

6) Une note démontrant l'aptitude du candidat à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public ;

Le formulaire DC2 est disponible et téléchargeable sur le site des ministères économique et financier à l'adresse suivante :

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat>.

Il est précisé que les garanties professionnelles sont appréciées notamment dans la personne des associés et au vu des garanties professionnelles réunies en son sein. Les sociétés en cours de constitution ou nouvellement créées peuvent être admises à présenter une offre dans les mêmes conditions que les sociétés existantes.

III.1.2) **Capacité économique et financière**

Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation

III.1.3) **Capacité technique et professionnelle**

Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation

III.1.5) **Informations sur les concessions réservées**

III.2) Conditions liées à la concession

III.2.2) **Conditions d'exécution de la concession :**

Sont indiquées dans le cahier des charges.

III.2.3) **Informations sur le personnel responsable de l'exécution de la concession**

Non.

Section IV : Procédure

IV.1) Description

IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics : oui

IV.2) Renseignements d'ordre administratif

IV.2.2) Date limite de remise des candidatures ou de réception des offres

Date : **Vendredi 28 septembre** **Heure locale : 12h**

IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation

: Français

Section V : Renseignements complémentaires

V.1) Renouvellement

Il s'agit d'un marché renouvelable : non

V.2) Informations sur les échanges électroniques

La facturation en ligne sera acceptée

V.3) Informations complémentaires :

Le dépôt des candidatures et des offres par les candidats intéressés se fera à la même date.

Les dossiers de candidature ne comportant pas l'intégralité des documents exigés ci-après pourront être complétés à la demande expresse de la Collectivité et dans un délai de 10 jours à compter de ladite demande.

En cas de groupement momentané d'opérateurs économiques, les candidats sont informés qu'ils peuvent justifier de leurs capacités par tous moyens.

Les candidats peuvent poser des questions écrites relatives au dossier.

Les questions écrites devront parvenir avant la date limite du **vendredi 14 septembre 2018 à 12h**.

Les réponses aux questions écrites seront adressées à tous les candidats sous forme d'un envoi unique **au plus tard le vendredi 21 septembre 2018 à 12h**.

Les questions écrites devront être formulées sur la plateforme <https://www.achatpublic.com>.

VI.4) Procédures de recours

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours

Tribunal Administratif de Lyon
84, rue Duguesclin
69433 Lyon Cedex 03
Courriel : greffe.ta-lyon@juradm.fr

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation

VI.4.3) Introduction de recours

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours

Tribunal Administratif de Lyon
84, rue Duguesclin
69433 Lyon Cedex 03
Courriel : greffe.ta-lyon@juradm.fr

VI.5) Date d'envoi du présent avis :

31/08/2018.